



Compte-Rendu CGT Agences Pôle Emploi ouvertes, « quoiqu'il en coûte ! »

Alors que le Président de la République annonce la nécessité d'un « **coup de frein brutal aux contaminations puisque le virus est partout** » et décide d'un confinement « adapté » à compter du vendredi 30/10/2020 jusqu'au 01/12/2020, il décide dans le même temps de maintenir l'ouverture des services publics, « guichets services publics ouverts ».

Alors que le Président de la République annonce la nécessité d'un télétravail généralisé, demande à chaque citoyen de rester chez soi et proclame « **rien n'est plus important que la vie humaine** », notre Directeur Général communique à la presse dès Jeudi 29/10/2020 « **les agences Pôle Emploi restent ouvertes pendant le confinement, l'accueil se fait sur flux le matin et sur rendez-vous l'après-midi, selon les horaires habituels d'ouverture des agences** » ! Pôle Emploi doit maintenir ses activités liées à l'indemnisation, au recrutement et à la formation des demandeurs d'emploi.

Nous voilà, dans la même situation qu'au mois de Mars où malgré l'apparition des premiers clusters dans l'Oise, quoiqu'il en coûte, les agences devaient rester ouvertes. Et cette volonté d'affichage de notre direction a persisté : alors que la contamination s'accélérait depuis le mois de Septembre, les agences avaient repris leur fonctionnement normal et ce malgré la multiplication des contaminations sur les lieux de travail.

Quelles sont alors les décisions de notre Directeur Général :

1. Toutes les agences reviennent au Plan de Reprise des Activités 2 (PRA2), cela signifie :

- ✓ **diminution des jauges** en nombre d'agents présents et en nombre de privés d'emploi présents en accueil, afin de garantir les 4m2 dans les zones et une distance de 2m entre les personnes,
- ✓ **retour au vidéoportier quand la jauge d'accueil est atteinte,**
- ✓ **retour des plans de circulation,**
- ✓ **renforcement des mesures sanitaires** (port du masque et de la visière, nettoyage du matériel partagé, favoriser les bureaux individuels, **prise du repas obligatoire en bureau**, protocole du respect de la distanciation au niveau des files d'attente).

L'accueil sur flux et les entretiens individuels restent possibles dans le respect des protocoles sanitaires, mais la présence en agence sera principalement liée à la capacité d'ouverture et d'accueil. Il n'y a pas de retour au vidéoportier pour les accueils sur flux prévus le matin (sauf quand la jauge est atteinte).

Sont maintenus en entretiens physiques :

- les entretiens ESI, sauf si le demandeur demande un entretien à distance,
- les entretiens suite à la demande d'entretien physique des demandeurs d'emploi.

Les autres entretiens individuels sont réalisés à distance.

2. Le télétravail redevient la priorité et sera généralisé sur tous les sites et services :

- ✓ **Les agents vulnérables seront placés obligatoirement en télétravail** sur tous les jours travaillés. Si le télétravail n'est pas possible, ils seront placés en ABAP,
- ✓ **En Direction Régionale et Directions Territoriales, les agents seront en télétravail** sauf ceux qui ne sont pas équipés,
- ✓ **Le télétravail est priorisé pour toutes les activités télétravaillables, que ce soit en site, service ou plateforme.** Tout ce qui peut se faire en distanciel doit se faire en distanciel. Si le télétravail n'est pas possible (pas d'outils ou pas de connexion à domicile), les agents devront exercer leurs activités en présentiel. Ne seront présents sur les lieux de travail que les agents planifiés sur site (en Accueil par exemple) ou service et les agents non équipés.
- ✓ **Le télétravail peut être à la journée ou à la demi-journée.** L'obligation d'une journée de télétravail par semaine pour tous les agents équipés demeure.
- ✓ **Les activités non télétravaillables (l'accueil sur le flux par exemple) seront réalisées** sur les sites dans le respect des mesures sanitaires. Les agents services civiques seront présents en agence.

3. Toutes les activités collectives sont suspendues (y compris le pack de démarrage) sauf :

- **Les sessions MRS qui restent maintenues** dans des conditions sanitaires renforcées,
- Les opérations #TousMobilisés consacrées au recrutement et à la formation (sauf découverte des métiers) qui seront réalisées en présentiel, mais une alternative en distanciel devra être favorisée.

4. Les formations des agents, dites prioritaires (AIJ, GDD) et pour les nouveaux recrutés, sont maintenues en présentiel dans le respect des mesures sanitaires et des gestes barrières (respect des jauges, plateaux repas). Mais ces formations seront suspendues jusqu'au 06/11/2020.

Les autres formations sont suspendues et seront reprogrammées ultérieurement.

5. Les réunions internes se tiendront en distanciel (visio).

Une nouvelle fois, notre direction ne donne pas la priorité à la préservation de la santé des agents de Pôle Emploi et des usagers :

- ✓ **Maintenir les portes ouvertes de nos sites, c'est contraindre la présence d'agents sur les lieux de travail, c'est favoriser la venue des usagers, et c'est donc contribuer à la propagation du virus.**
- ✓ **Maintenir des actions collectives en milieu fermé, même avec les gestes barrières, est insensé au vu du risque encouru. Il faudrait peut-être donner l'information au monde de la culture : A Pôle Emploi, le spectacle continue... Show must go on !!!**

Alors que les entreprises privées seront contraintes au télétravail 5 jours sur 5, alors que les citoyens devront montrer une attestation pour justifier les déplacements, à Pôle Emploi, nous allons maintenir les sites ouverts pour favoriser les flux ? Nous allons continuer à convoquer en entretien physique ? Nous allons continuer à nous déplacer régulièrement ? L'essentiel est bien que notre service public de l'emploi rende le service aux privés d'emploi et aux entreprises. Mais cette notion doit impérativement tenir compte de la situation sanitaire dramatique et des risques importants encourus

aujourd'hui. Un nombre important d'agents et d'utilisateurs présents sur les sites serait un risque démesuré ! Nous le savons, au vu du contexte sanitaire, d'autres modalités sont aujourd'hui possibles pour rendre le service. Nous avons dans notre région un taux d'équipement d'outils de télétravail de 95%, il reste 192 agents non équipés dans le réseau. Lors de la première vague, nous avons bien été remerciés pour le service rendu alors que les agences étaient bien fermées.

Pour la CGT Pôle Emploi Hauts-de-France, les mesures prises par la Direction Générale ne sont pas suffisantes pour garantir la santé et la sécurité des agents et des usagers. Mais nous continuerons à rappeler à notre Directrice Régionale que, malgré les injonctions du Directeur Général, elle reste responsable et la garante de l'obligation de sécurité vis-à-vis des agents de Pôle Emploi Hauts-de-France.

En effet, « le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés », actualisé en date du 29/10/2020, mentionne clairement que « **le télétravail est le mode d'organisation de l'entreprise qui participe activement à la démarche de prévention du risque d'infection** » ; « dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il doit être la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent ». Le télétravail doit donc bien être porté à 100% pour les agents qui peuvent effectuer l'ensemble de leurs tâches à distance, mais dans les autres cas, l'organisation du travail doit aussi garantir de réduire les déplacements domicile-travail et d'aménager le temps de présence sur le lieu de travail pour l'exécution des tâches qui ne peuvent être réalisées en télétravail.

Ces mêmes éléments sont repris dans la « circulaire du 29/10/2020 relative à la continuité du service public dans les administrations et les établissements publics de l'Etat dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire ». Et il est aussi clairement mentionné que « **dans les services ouverts au public, un système de prise de rendez-vous doit être organisé dans toute la mesure du possible.** »

Par conséquent, nous revendiquons :

- **Le retour au Plan de reprise des activités 1 (PRA1)** permettant uniquement l'accueil sur rendez-vous et la réponse aux demandes urgentes des privés d'emploi (avec l'utilisation du vidéo portier),
- **La mise à disposition de masques chirurgicaux** pour les agents positionnés en accueil,
- La modification de l'organisation afin de **garantir le maximum de jours de télétravail** aux agents sur les sites, services et plateformes,
- **La suspension de toutes les actions collectives (#TousMobilisés) et des actions de formation**, la limitation des déplacements au sein de notre région,
- **La protection des agents vivant avec une personne vulnérable** au même titre que les agents vulnérables.
- **L'impérieuse nécessité d'équiper les agents non dotés en outil de télétravail.**

Nous portons également l'alerte sur les agents souvent planifiés en équipe accueil et qui risquent une nouvelle fois d'être fortement mobilisés sur site et pénalisés sur le droit au télétravail et à la protection plus que nécessaire au vu de la crise sanitaire.

**Notre sécurité, Notre santé, et celles de nos usagers
doivent rester notre priorité !
N'hésitez pas à nous solliciter en cas de difficultés !**